

États financiers du

**CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE
DU LAC SIMON**

31 mars 2016

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Table des matières

	<u>PAGE</u>
RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2-3
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
État consolidé des résultats	4-5
État consolidé du déficit cumulé	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé de l'investissement net en immobilisations	8
État consolidé de la variation de la dette nette	9
État consolidé des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11-29
AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Annexes 1 à 185 : États des revenus et des dépenses par projet classés par secteur d'activités	
Administration - Annexes 1 à 21	30-53
Développement des ressources humaines - Annexes 22 à 30	54-63
Éducation - Annexes 31 à 57	64-93
Santé - Annexes 58 à 89	94-129
Travaux publics - Annexes 90 à 122	130-165
Assistance sociale - Annexes 123 à 125	166-169
Développement économique - Annexes 126 à 141	170-187
Sécurité publique - Annexes 142 à 145	188-192
Habitation - Annexe 146 à 164	193-213
Autres - Annexes 165 à 181	214-232

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON
Responsabilités de la direction relativement à la présentation de l'information
financière
Exercice terminé le 31 mars 2016

Les états financiers consolidés ci-joints du Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon (Conseil) et toute l'information figurant dans le présent rapport annuel relèvent de la direction et ont été approuvés par la Chef et les conseillers.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les états financiers consolidés ne sont pas précis puisqu'ils comprennent certains montants fondés sur des chiffres estimatifs et des jugements. Lorsqu'il existe d'autres méthodes comptables, la direction choisit celles qu'elle juge les plus pertinentes dans les circonstances, de sorte que les états financiers consolidés soient présentés fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs.

Le Conseil tient des systèmes de comptabilité interne et des contrôles administratifs, moyennant des frais raisonnables. Ces systèmes sont conçus pour procurer une certitude raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs du Conseil sont bien comptabilisés et suffisamment protégés.

Il incombe au Conseil de faire en sorte que la direction s'acquitte de ses obligations pour la présentation de l'information financière, ainsi que d'examiner et d'approuver les états financiers consolidés.

La Chef et les conseillers exercent leurs responsabilités envers les états financiers consolidés par le biais du quorum des membres du Conseil. La Chef et les conseillers se réunissent avec les auditeurs pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant.

Les états financiers consolidés ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. selon les normes canadiennes d'audit au nom des membres. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a entièrement et librement accès au Conseil.

Pamela Apata
Pour : Le Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Chef et conseillers du
Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit cumulé, de l'investissement net en immobilisations, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes canadiennes d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon au 31 mars 2016, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Informations comparatives retraitées

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives pour l'exercice clos le 31 mars 2015 ont été retraitées.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon inclut dans ses états financiers consolidés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément aux exigences des Affaires autochtones et du Nord Canada (A.A.D.N.C.) et sont présentées aux pages 30 à 232. De plus, les budgets ne sont pas présentés dans les projets (voir note 21).

1

Deloitte S.E.N.C.R.L. /s.r.l.

Le 27 septembre 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108821

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015 (Redressé) (note 2)
	\$	\$
REVENUS		
A.A.D.N.C. - Contribution fixe	279 792	218 015
A.A.D.N.C. - Contribution globale	9 752 011	9 526 528
A.A.D.N.C. - Contribution préétablie	1 905 208	1 079 874
A.A.D.N.C. - Lettre de revue	(62 370)	(49 129)
A.A.D.N.C. - Surplus à rembourser	(62 530)	-
A.A.D.N.C. - Contribution souple	651 665	875 875
Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue	520 104	520 104
Conseil en Éducation des Premières Nations	1 813 494	1 857 830
Conseil en Éducation des Premières Nations - Autres revenus	6 673	7 817
Conseil en Éducation des Premières Nations - (Récupération)	(1 195)	(4 865)
Contrats avec des compagnies forestières	40 000	40 000
Contributions des usagers	900 472	571 285
C.S.S.S.P.N.Q.L	273 105	383 584
C.D.R.H.P.N.Q.	757 539	705 174
Financement par revenus d'emprunt	1 048 734	158 000
Inscriptions et commandites	71 119	34 440
Ministère de la Culture et des Communications du Québec	22 965	(369)
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	224 850	224 850
Ministère de la Sécurité publique	673 096	643 281
MRC de La Vallée-de-l'Or	32 000	-
Revenus de loyers	1 637 797	1 553 717
Revenus d'administration	838 054	800 214
Revenus divers	507 723	187 200
Revenus d'intérêts	12 213	9 934
Santé Canada - Contribution globale	1 766 128	1 812 664
Santé Canada - Contribution préétablie	1 105 495	1 094 515
Santé Canada - Contribution souple	28 000	-
Santé Canada - Lettre de revue	(63)	(245)
Secrétariat aux affaires autochtones	833 381	535 900
Société canadienne d'hypothèques et de logement	660 300	758 625
Société de crédit commercial autochtone	90 000	250 563
Solliciteur général du Canada	704 893	696 888
Vente de biens	23 270	321 912
Revenus reportés de l'année précédente	896 058	1 151 225
Revenus reportés à l'année suivante	(757 233)	(896 058)
Transfert à l'état consolidé de l'investissement net en immobilisations	(3 075 567)	(3 865 011)
	24 117 181	21 204 337

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
	(Redressé)	(note 2)
	\$	\$
DÉPENSES		
Administration	2 626 439	1 951 426
Développement des ressources humaines	1 211 674	785 971
Éducation	6 374 568	5 918 350
Santé	3 897 872	3 706 496
Travaux publics	2 785 704	2 205 621
Assistance sociale	3 045 984	2 968 323
Développement économique	598 531	764 274
Sécurité publique	1 846 593	1 654 987
Habitation	3 840 965	3 414 001
Autres	905 174	877 630
	27 133 504	24 247 079
DÉFICIT COURANT	(3 016 323)	(3 042 742)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

État consolidé du déficit cumulé

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
		(Redressé) (note 2)
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	(1 724 934)	(827 845)
REDRESSEMENTS AUX EXERCICES ANTÉRIEURS (NOTE 2)	(589 363)	(344 778)
SOLDE AU DÉBUT AJUSTÉ	(2 314 297)	(1 172 623)
DÉFICIT COURANT *	(3 016 323)	(3 042 742)
	(5 330 620)	(4 215 365)
REVERSEMENT DES RÉSERVES POUR ACHATS FUTURS	468 521	-
AJUSTEMENTS DES FONDS RÉSERVÉS - ARTICLE 95	142 026	43 099
TRANSFERT A L'ETAT CONSOLIDE DE L'INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENT/PERTE/PRODUIT À LA CESSION D'IMMOBILISATIONS	1 955 284	1 857 969
	2 565 831	1 901 068
SOLDE À LA FIN	(2 764 789)	(2 314 297)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

* Le déficit courant au 31 mars 2016 avant amortissement est de 1 077 395 \$ incluant un déficit de la Corporation et de Transport Wabak de 3 632 \$ - net de 1 073 763 \$ (déficit courant redressé de 1 184 773 \$ en 2015 incluant un déficit de la Corporation et de Transport Wabak de 23 214 \$ - net de 1 161 559 \$).

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON
État consolidé de la situation financière
au 31 mars 2016

	2016	2015 (Redressé) (note 2)
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Débiteurs (note 4)	5 256 783	4 278 819
Encaisse et dépôts assujettis à des restrictions (note 6)	1 206 948	1 223 705
Placements (note 5)	331 408	324 891
Avances à la Coopérative de Solidarité Wabak (note 19)	160 188	164 703
	6 955 327	5 992 118
PASSIFS FINANCIERS		
Découvert bancaire	1 057 312	1 186 597
Emprunt bancaire et prêt à court terme (note 9)	1 265 000	731 504
Créditeurs et charges à payer	5 103 484	3 600 806
Dû au CPE Takinagan	233 960	158 179
Revenus reportés (note 10)	757 233	896 058
Contributions à rembourser - A.A.D.N.C.	62 530	-
Dette à long terme (note 11)	11 111 140	11 066 874
	19 590 659	17 640 018
DETTE NETTE	(12 635 332)	(11 647 900)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Stocks	8 526	6 600
Frais payés d'avance	1 712	17 900
Immobilisations corporelles (note 7)	42 096 217	40 980 378
Immobilisation incorporelle (note 7)	4 444	-
	42 110 899	41 004 878
EXCÉDENT CUMULÉ (note 8)	29 475 567	29 356 978

Engagements et éventualités (notes 18 et 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

APPROUVÉ PAR LA CHEF ET LES CONSEILLERS

*Pamela Osait
Bill Wabanayak*

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

État consolidé de l'investissement net en immobilisations

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015
	\$	\$
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS AU DÉBUT	29 979 049	29 678 474

VARIATION DE L'INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS

Plus :

Acquisition d'immobilisations corporelles	3 071 123	3 865 011
Acquisition d'immobilisations incorporelles	4 444	-
Remboursement de la dette à long terme	1 072 810	1 000 857
Variation des effets à recevoir	-	(671 292)
	4 148 377	4 194 576

Moins :

Produit d'emprunts à long terme	1 138 734	2 036 032
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	4 000	-
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	12 356	-
Amortissement des immobilisations	1 938 928	1 857 969
	3 094 018	3 894 001
INVESTISSEMENT NET EN IMMOBILISATIONS À LA FIN	31 033 408	29 979 049

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

État consolidé de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015 (Redressé) (note 2)
	\$	\$
DÉFICIT COURANT	(3 016 323)	(3 042 742)
VARIATION DES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 071 123)	(3 865 011)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(4 444)	-
Produit à la cession d'immobilisations corporelles	4 000	-
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	12 356	-
Amortissement des immobilisations	1 938 928	1 857 969
	(1 120 283)	(2 007 042)
VARIATION DES AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS		
Variation des stocks	(1 926)	30 804
Variation des frais payés d'avance	16 188	(9 400)
	14 262	21 404
VARIATION DES SURPLUS ET DES RÉSERVES		
Variation des surplus et réserves	(18 431)	80 104
Variation du surplus en fiducie	1 674	(198)
Financement des investissements par le surplus en immobilisations	3 009 643	2 158 544
Ajustement des fonds réservés - Article 95	142 026	43 099
	3 134 912	2 281 549
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(987 432)	(2 746 831)
DETTE NETTE AU DÉBUT	(11 647 900)	(8 901 069)
DETTE NETTE À LA FIN	(12 635 332)	(11 647 900)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2016

	2016	2015 (Redressé) (note 2)
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Déficit courant	(3 016 323)	(3 042 742)
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	12 356	-
Amortissement des immobilisations	1 938 928	1 857 969
	(1 065 039)	(1 184 773)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 13)	462 681	1 662 317
	(602 358)	477 544
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(6 517)	(6 453)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 071 123)	(3 865 011)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(4 444)	-
Produit à la cession d'immobilisations	4 000	-
Variation de l'encaisse et dépôts assujettis à des restrictions	16 757	(79 906)
Variation des avances à la Coopérative de Solidarité Wabak	4 515	(132 582)
Variation des effets à recevoir	-	671 292
Variation du Dû au CPE Takinagan	75 781	669
	(2 981 031)	(3 411 991)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Ajustement des fonds réservés - Article 95	142 026	43 099
Variation du surplus en fiducie	1 674	(198)
Variation du fonds subventions excédentaires - Article 95	(5 680)	5 680
Variation de la réserve de remplacement - Article 95	18 853	65 465
Variation du surplus d'opération réservé - Article 95	(31 604)	8 959
Produit de la dette à long terme	1 138 734	2 036 032
Remboursement de la dette à long terme	(1 094 467)	(1 021 064)
Financement des investissements par le surplus en immobilisations	3 009 642	2 158 544
	3 179 178	3 296 517
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(404 211)	362 070
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	(1 918 101)	(2 280 171)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	(2 322 312)	(1 918 101)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Renseignements complémentaires (note 13)

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

1. DESCRIPTION DE LA PREMIÈRE NATION

La Première Nation est une entité légale non incorporée tel que défini dans la Loi sur les Indiens. Un conseil des Premières Nations est considéré comme un gouvernement local composé d'un Chef et d'au moins deux conseillers qui sont choisis par voie d'élection ou selon les coutumes de la Première Nation pour exécuter les fonctions se rattachant à un gouvernement.

2. REDRESSEMENTS AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

Correction des frais courus

Les vacances à payer ont été corrigées au 1er avril 2014 puisque ces dernières étaient sous-évaluées. La Première Nation doit corriger de manière rétrospective les erreurs significatives dans le premier jeu d'états financiers, après leur découverte, par retraitement des soldes d'ouverture de la première période antérieure présentée, soit le 1er avril 2014. De plus, les salaires, assurances-collectives et vacances à payer ont aussi dû faire l'objet d'ajustements au 31 mars 2015 puisque leur calcul donnaient des montants insuffisants. Le montant des créateurs et des charges à payer a été redressé pour tenir compte de ces ajustements.

Incidence sur le bilan au 1er avril 2014

	Solde au 1er avril 2014 présenté antérieurement	Ajustements	Solde ajusté au 1er avril 2014
	\$	\$	\$
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	3 977 500	344 778	4 322 278
Excédent cumulé			
Déficit cumulé au débit	(827 845)	(344 778)	(1 172 623)

Incidence sur les résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Solde au 31 mars 2015	Ajustements	Solde ajusté au 31 mars 2015
	\$	\$	\$
Dépenses			
Dépenses	24 002 494	244 585	24 247 079

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

2. REDRESSEMENTS AUX EXERCICES ANTÉRIEURS (suite)

Incidence sur le bilan au 31 mars 2015

	Solde au 31 mars 2015 présenté antérieurement	Ajustements	Solde ajusté au 31 mars 2015
	\$	\$	\$
Passifs financiers			
Créditeurs et charges à payer	3 011 443	589 363	3 600 806
Excédent cumulé			
Déficit cumulé au début	(1 724 934)	(589 363)	(2 314 297)

3. MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux gouvernements locaux et émis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada.

Les principes de la comptabilité par fonds ont été utilisés dans la préparation de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les comptes sont classés dans les fonds conformément aux exigences spécifiées, activités et objectifs. La méthode de comptabilité d'exercice est suivie pour la constatation des revenus et des dépenses.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, le découvert bancaire, l'emprunt bancaire et prêt à court terme et les placements à court terme dont l'échéance est de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Première Nation ainsi que ceux de la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi et de Transport Wabak. Étant donné que la Première Nation a le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives et que les deux entités sont dépendantes financièrement de la Première Nation, les deux entités ont été consolidées à 100 %.

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont composées de toutes les immobilisations comptabilisées au coût et doivent être soumises à des tests de dépréciation. L'amortissement est calculé à compter de leur mise en service en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode et sur les durées suivantes :

Aménagement de terrains	Linéaire	40 ans
Aménagement sportif et récréatif	Linéaire	15 ans
Bâtiments communautaires	Linéaire	5 à 40 ans
Maisons résidentielles	Linéaire	33 ans
Matériel roulant	Linéaire	5 à 20 ans
Mobilier et équipement	Linéaire	5 à 7 ans
Réseau routier	Linéaire	40 ans
Systèmes sanitaires	Linéaire	40 ans
Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition : matériel roulant	Linéaire	10 ans

Immobilisation incorporelle

L'immobilisation incorporelle composée d'un site Web pour la Corporation de développement Wabak Pimadizi, en élaboration à la date du bilan, est comptabilisée au coût. L'amortissement est calculé en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode d'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

Constatations des produits

Les produits sont enregistrés dans la période spécifiquement prévue selon les ententes de financement avec les différentes agences gouvernementales et autres organismes. Le financement reçu d'avance aux dépenses encourues est reporté à l'année suivante. Les produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque le prix est déterminé ou déterminable et lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré. Le loyer chargé aux locataires par le Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon et les subventions provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sont traités à titre de produits.

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers consolidés. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, le coût et la valeur nette de réalisation des stocks, les durées de vie utile des actifs à long terme et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Remboursements en capital et intérêts

Les remboursements en capital et intérêts sur la dette à long terme sont considérés comme des charges dans les projets d'opérations de logement alors que les loyers chargés aux locataires par la Première Nation et les subventions provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) sont traités comme des produits dans ces mêmes comptes.

Produits et charges relatifs à l'acquisition d'immobilisations

Les produits et charges relatifs à l'acquisition d'immobilisations sont initialement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats et ensuite dans l'état consolidé de l'investissement net en immobilisations lorsque les dépenses sont engagées, à condition que la Première Nation réponde aux critères d'admissibilité.

Produit à la cession d'immobilisations

Les produits à la cession d'immobilisations et d'immobilisations destinées à la vente sont enregistrés dans l'investissement net en immobilisations.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition et doivent être réduits pour tenir compte de toute moins-value durable, s'il y a lieu.

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

3. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régime de retraite

Le régime de retraite est un régime multi-employeurs à prestations déterminées et est comptabilisé à ce titre comme un régime à cotisations déterminées. Le coût des prestations au titre du régime de retraite à prestations déterminées correspond à la dépense de retraite.

Emprunts

Les emprunts assortis de conditions avantageuses sont présentés à la valeur nominale, diminués du montant de la subvention.

4. DÉBITEURS

	2016	2015
	\$	\$
À recevoir de A.A.D.N.C.	1 972 293	854 720
À recevoir du C.D.R.H.P.N.Q.	233 744	171 186
À recevoir du Conseil en Éducation des Premières Nations	216 102	217 658
À recevoir du Ministère de la Sécurité publique	22 426	-
À recevoir du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles	56 213	158 413
À recevoir de Santé Canada	326 759	317 848
À recevoir du Secrétariat aux affaires autochtones	285 844	297 125
À recevoir de la Société canadienne d'hypothèques et de logement	91 141	185 398
À recevoir de la Société de crédit commercial autochtone	-	15 790
À recevoir du Solliciteur général du Canada	176 223	696 888
À recevoir de CSSSPNQL	110 552	23 167
Financement à recevoir - Banque Royale	-	158 000
Loyers à recevoir	1 395 074	1 145 368
Taxes de vente à recevoir	369 164	235 903
Autres débiteurs	1 478 519	772 317
	6 734 054	5 249 781
Provision pour créances douteuses	(1 477 271)	(970 962)
	5 256 783	4 278 819

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

5. PLACEMENTS

	2016	2015
	\$	\$
320 parts sociales de la Coopérative de Solidarité Wabak à 1 000 \$ chacune (note 19)	320 000	310 000
Prêts à des promoteurs	18 320	17 570
Provision pour prêts	(6 912)	(2 679)
	331 408	324 891

6. ENCAISSE ET DÉPÔTS ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS

	2016	2015
	\$	\$
Réserve de remplacement - Article 95 (note 15)	1 145 769	1 126 916
Surplus d'opérations réservé - Article 95	30 245	61 849
Fonds de subventions excédentaires - Article 95	-	5 680
Fonds en fiducie	30 934	29 260
	1 206 948	1 223 705

Concernant l'Article 95, le Conseil de la nation Anishnabe du Lac Simon n'a pas placé les fonds nécessaires dans des comptes de banque distincts. Un reclassement a été fait aux fins de la présentation. Le montant réel placé est de 3 128 \$. La réserve de remplacement correspond à 350 328 \$ pour le pré-1997 et de 795 441 \$ pour le post-1996.

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Aménagement de terrains	61 210	-	61 210	-
Aménagement sportif et récréatif	342 624	192 899	149 725	160 005
Bâtiments communautaires	17 407 979	2 652 199	14 755 780	13 017 658
Maisons résidentielles	23 817 630	10 056 991	13 760 639	14 534 888
Matériel roulant	2 633 149	1 684 911	948 238	1 076 115
Mobilier et équipement	3 008 984	2 463 759	545 225	476 916
Réseau routier	11 180 884	2 422 449	8 758 435	8 653 230
Systèmes sanitaires	4 463 330	1 692 848	2 770 482	2 882 066
Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition :				
Matériel roulant	407 877	61 394	346 483	179 500
	63 323 667	21 227 450	42 096 217	40 980 378

Au 31 mars 2016, l'immobilisation incorporelle en élaboration a un coût et un amortissement cumulé de respectivement 4 444 \$ et 0 \$ pour une valeur comptable nette de 4 444 \$.

8. EXCÉDENT CUMULÉ

	2016	2015
	(Redressé)	(note 2)
	\$	\$
Réserve pour achats futurs (note 16)	-	468 521
Investissement net en immobilisations	31 033 408	29 979 049
Surplus en fiducie	30 934	29 260
Réserve de remplacement - Article 95 (note 15)	1 145 769	1 126 916
Surplus d'opérations réservé - Article 95	30 245	61 849
Fonds de subventions excédentaires - Article 95 (note 14)	-	5 680
Déficit cumulé	(2 764 789)	(2 314 297)
	29 475 567	29 356 978

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

9. EMPRUNT BANCAIRE ET PRÊT À COURT TERME

L'emprunt bancaire, au taux préférentiel (2,7 % au 31 mars 2016) plus 3,45 %, disponible jusqu'à concurrence de 400 000 \$, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens. Au 31 mars 2016, un montant de 850 000 \$ était utilisé (250 000 \$ en 2015) suite à un allègement exceptionnel de l'accès au crédit. La date du prochain renouvellement est le 31 août 2016.

Un prêt à court terme, au taux préférentiel (2,7 % au 31 mars 2016) plus 1,5 %, sera remboursé par des versements d'A.A.D.N.C. en lien avec un projet des travaux publics. Au 31 mars 2016, un montant de 415 000 \$ était utilisé : 370 000 \$ a été remboursé le 21 avril 2016 et le solde de 45 000 \$ sera remboursé sur une période de 18 mois, et ce, de façon linéaire et mensuelle.

10. REVENUS REPORTÉS

	2016	2015
	\$	\$
Atelier municipal (Annexe 92)	74 061	139 034
C.D.R.H.P.N.Q - Fonds d'assurance-emploi (Annexe 22)	-	22 804
Centre d'accès informatique - Corporation de développement économique		
Wabak Pimadizi (Annexe 133)	6 833	-
Colloque 2014 (Annexe 132)	7 116	-
Comité des Fêtes (Annexe 11)	1 924	-
Comité trappeurs (EACOM) (Annexe 167)	19 420	28 776
Consultation environnementale (Annexe 175)	4 803	4 803
Développement des capacités de gouvernance - Compétences législatives (PAG) (Annexe 6)	-	15 000
Écocentre (Annexe 101)	-	112 868
Formation préparatoire au travail (Annexe 48)	-	6 636
Honneur et fierté (Annexe 84)	2 048	46 008
Humidificateur école (Annexe 52)	23 875	-
Impact environnemental Akasaba Ouest Agnico Eagle (Annexe 178)	16 476	-
Initiative création d'emploi - Corporation de développement économique		
Wabak Pimadizi (Annexe 138)	3 774	-
Levée de fonds - Secondaire 5 (Annexe 56)	19 818	17 373
Lutte contre les abus de drogue et alcool (Annexe 83)	-	105 018
Maison communautaire Kwekogoni (Annexe 172)	-	3 081
À reporter	180 148	501 401

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

10. REVENUS REPORTÉS (suite)

	2016	2015
	\$	\$
Solde reporté	180 148	501 401
Mesures actives au Lac Simon (Annexe 28)	-	83 040
Mesures perturbatrices (Annexe 87)	120 000	-
Pow-Wow 2016 (Annexe 18)	2 000	-
Prestation amélioration des services (Annexe 26)	233 211	27 618
Programme de santé environnementale et publique (prévention pompier) (Annexe 72)	29 281	30 000
Programme de formation axé sur l'emploi (Annexe 47)	25 948	19 292
Round dance (Annexe 14)	4 220	-
Sensibilisation environnementale (Annexe 177)	43 067	74 947
Sentier pédestre (Annexe 174)	15 561	3 084
Table de concertation Lac Simon - CREA (FQIS) (Annexe 12)	-	61 091
Tournoi annuel de golf (Takwagin) (Annexe 13)	1 699	-
Transport Wabak (Annexe 135)	-	95 585
	757 233	896 058

11. DETTE À LONG TERME

	2016	2015
	\$	\$
Emprunts ayant trait à l'habitation, 0,98 % à 5,34 %, garantis par A.A.D.N.C., remboursables entre 2017 et 2040 par versements mensuels de 582 \$ à 5 753 \$, intérêts compris	8 275 614	8 956 644
Emprunts ayant trait aux diverses immobilisations, 4,01 % à 7,50 %, garantis par A.A.D.N.C., le Secrétariat aux affaires autochtones et diverses immobilisations, remboursables entre 2017 à 2030 par versements mensuels et semi-annuels de 423 \$ à 56 450 \$. intérêts compris	1 791 561	1 886 264
À reporter	10 067 175	10 842 908

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

11. DETTE À LONG TERME (suite)

	2016	2015
	\$	\$
Solde reporté	10 067 175	10 842 908
Emprunt, 7 %, garanti par l'universalité des créances de la Corporation de développement économique Wabak, remboursable jusqu'en 2018 par versements mensuels de 2 131 \$, intérêts compris	43 887	65 545
Emprunt, taux préférentiel (2,7 % au 31 mars 2016) plus 3,45 %, disponible jusqu'à un montant de 937 495, garanti et remboursé par le Secrétariat aux affaires autochtones par remboursements et échéances indéterminés	715 081	-
Obligations découlant de contrats de location-acquisitions sur du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 346 483\$ et représentant des engagements totaux de 333 942 \$, remboursables entre 2018 à 2021 par versements mensuels de 1 920 \$ à 3 691 \$, intérêts de 4,28 % à 5,91 %	284 997	158 421
	11 111 140	11 066 874
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	(1 095 461)	(1 034 256)
	10 015 679	10 032 618

Les remboursements en capital requis au cours des cinq prochains exercices sont de :

	\$
2017	1 095 461
2018	833 005
2019	745 402
2020	750 592
2021	685 446

Les paiements minimums exigibles sur les contrats de location-acquisitions au cours des cinq prochains exercices sont de :

	\$
2017	91 718
2018	91 718
2019	74 442
2020	68 682
	7 382

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

12. RÉSULTAT DES REVENUS MOINS LES DÉPENSES

Les résultats ainsi que les revenus reportés, tels que présentés en date du 31 mars 2016, ne tiennent pas compte des redressements possibles à la suite de la revue et de l'analyse des états financiers par les Affaires autochtones et du Nord Canada (A.A.D.N.C.), Santé Canada, Conseil en Éducation des Premières Nations et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Tout ajustement résultant de ces analyses sera inscrit dans l'année en cours.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2016	2015 (Redressé) (note 2)
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(977 964)	1 174 608
Stocks	(1 926)	30 804
Frais payés d'avance	16 188	(9 400)
Créditeurs et charges à payer	1 502 678	721 472
Revenus reportés (note 10)	(138 825)	(255 167)
Contributions à rembourser - A.A.D.N.C.	62 530	-
	462 681	1 662 317

Renseignements complémentaires relativement à l'état consolidé des flux de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Découvert bancaire	1 057 312	1 186 597
Emprunt bancaire et prêt à court terme	1 265 000	731 504
	2 322 312	1 918 101

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

14. FONDS DE SUBVENTIONS EXCÉDENTAIRES - ARTICLE 95

En vertu de l'accord avec la SCHL, les paiements d'aide fédérale excédentaires reçus peuvent être conservés dans un fonds de subventions excédentaires dont le solde ne doit pas dépasser 500 \$ par logement, plus les intérêts. Les fonds de cette réserve doivent être déposés dans un compte de banque distinct et/ou investis uniquement dans des comptes et instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre.

Les fonds de ce compte ne doivent servir qu'à combler la différence entre le montant maximal de l'aide fédérale et les besoins futurs de subventions des occupants soumis à une vérification du revenu. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au capital. Lorsque le solde du fonds a atteint le maximum de 500 \$ par logement, un montant représentant jusqu'à 10 % de l'aide excédentaire pendant un exercice peut être viré à d'autres ensembles appartenant à l'emprunteur et ayant besoin d'aide supplémentaire, à condition qu'ils soient aidés dans le cadre du même programme.

15. RÉSERVE DE REMPLACEMENT - ARTICLE 95

En vertu de l'accord avec la SCHL, un montant annuel par logement doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement, plus les intérêts. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct et/ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL. Les retraits sont imputés à l'intérêt d'abord, puis au capital.

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	1 126 916	1 061 451
Plus :		
Ajustement de la SCHL	(104 742)	(57 738)
Allocation de l'exercice	123 595	123 203
Moins :		
Retrait de la réserve de remplacement	-	-
SOLDE À LA FIN	1 145 769	1 126 916

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

16. RÉSERVE POUR ACHATS FUTURS

Au cours de l'exercice, le Conseil de la Nation Anishnabe du Lac Simon a décidé de renverser ces montants de fonds réservés à divers achats futurs en 2016.

	2016	2015
	\$	\$
Centre de santé	-	44 088
Équipements	-	223 145
Études post-secondaire	-	44 643
Véhicules	-	156 645
	<hr/>	<hr/>
	-	468 521

17. RÉGIME DE RETRAITE

La Première Nation maintient un régime de retraite à prestations déterminées pour l'ensemble de ses employés. Le régime est administré par le Régime des Bénéfices Autochtone. Les contributions pour les autochtones sont de 8,5 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage. Pour les non autochtones, les contributions sont de 6,8 % de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 1,82 fois ce pourcentage. Enfin, pour les autochtones membres du service de police, les contributions sont de 9,5 % (8 % dans le cas des non autochtones) de la masse salariale brute auxquelles l'employeur contribue pour 2 fois ce pourcentage.

Le montant total des frais de pension comptabilisés à titre de dépenses au cours de l'exercice est de 472 782 \$ (470 783 \$ en 2015).

18. ENGAGEMENTS

La Corporation de développement économique Wabak Pimadizi (l'Organisme) est dans un processus d'obtention de financement pour la réalisation de deux projets. Le premier consiste en la transformation de l'ancienne salle communautaire. Les coûts estimatifs prévus se situent entre 292 950 \$ et 550 000 \$ selon le financement obtenu pour le projet. La mise de fonds de l'Organisme devrait s'établir entre 2 950 \$ et 20 000 \$ selon le projet effectué. Le restant des apports prévus se fera via des subventions dont les démarches pour leur obtention sont entamées.

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

18. ENGAGEMENTS (suite)

Le deuxième projet consiste en la construction d'une infrastructure dont les coûts estimatifs prévus s'élèvent à 2 200 000 \$. Ceux-ci pourraient différer à la suite de la sortie des plans et devis finaux qui ne sont pas connus en date des états financiers. La structure de financement sera composée de subventions et de prêts et d'un apport prévu de l'Organisme de 50 100 \$ considérant les coûts estimatifs prévus de 2 200 000 \$.

Le Conseil a pris envers un de ses organismes consolidés, soit Transport Wabak, un engagement à l'effet qu'une contribution de 34 500 \$ par année lui sera versée, et ce, pour une durée indéterminée.

Enfin, le Conseil a pris, envers la Coopérative de solidarité Wabak Pimadizi, un engagement à l'effet qu'une contribution de 75 000 \$ lui sera versée éventuellement.

19. ÉVENTUALITÉS

Le traitement des taxes de vente du Conseil fait actuellement l'objet d'une analyse de conformité, car des passifs éventuels en taxes de vente ont été identifiés et qu'il existe une incertitude relativement à une somme de 369 410 \$ que l'on retrouve dans les débiteurs « taxes de vente à recevoir » au 31 mars 2016. Pour l'instant, il est impossible d'évaluer l'issue de ces travaux. La comptabilisation ou la correction de montants, s'il y a lieu, sera faite au moment du dénouement de ces analyses.

Le conseil a assumé une responsabilité éventuelle par l'endossement de plusieurs emprunts de la Coopérative de solidarité Wabak Pimadizi pour un montant de 600 000 \$. En fonction du solde de ces emprunts au 31 mars 2016, le maximum que le conseil devrait débourser advenant que les endossements s'exerceraient est de 597 685 \$ (555 000 \$ en 2015).

Au 31 mars 2016, le Conseil et la Corporation de développement économique Wabak Pimadizi détiennent des avances et des parts sociales de la Coopérative de Solidarité Wabak pour respectivement 160 188 \$ et 320 000 \$. Ces montants pourraient ne pas être entièrement recouvrés du fait que l'hypothèse de la continuité d'exploitation a été remise en doute dans les états financiers examinés de la Coopérative de Solidarité Wabak.

Toute perte pour ces éventualités, dont le montant ne peut présentement être déterminé, serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

20. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Un emprunt de 700 000 \$ a été contracté auprès de la banque à un taux d'intérêts de 3,45 % remboursable sur 5 ans.

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

21. BUDGET

Les budgets ne figurent pas aux états financiers, car ils n'ont pas été acceptés par A.A.D.N.C. lors du processus budgétaire en début d'exercice 2015-2016. Pour cette raison, le Conseil a déterminé qu'il n'était pas pertinent de les présenter.

22. RECLASSEMENT

À des fins de comparaison avec celles de l'exercice courant, certaines données de l'exercice précédent ont été regroupées et reclassées.

23. DÉPENSES PAR OBJET

	2016	2015 (Redressé) (note 2)
	\$	\$
Salaires et charges sociales	11 770 240	11 620 360
Achats	-	238 432
Achats d'immobilisations	923 690	657 211
Activités	50 054	49 160
Alimentation	132 221	132 010
Allocations aux étudiants	401 326	284 483
Allocations post-secondaires	189 132	212 839
Allocation à la réserve de remplacement	123 595	123 203
Amortissement des immobilisations	1 938 928	1 857 969
Assurances	172 387	185 747
Besoins essentiels	2 916 757	2 827 980
Besoins particuliers	38 857	48 014
Carburant	254 811	208 472
Commandites et dons	44 698	68 777
Contrats	1 855 329	2 311 558
Contributions	36 603	20 391
Coût de transport	268 417	307 789
Énergie	355 812	347 174
Entretien et réparations	987 049	757 295
Frais bancaires et intérêts de la dette à court terme	107 113	64 520
Frais d'administration	838 054	800 214
Frais d'atelier, formation, conférence et scolarité	529 927	310 395
Frais de déplacement	341 122	279 813
Frais divers	123 567	77 381
Fournitures médicales	2 568	4 451
Solde à reporter	24 402 257	23 795 638

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

23. DÉPENSES PAR OBJET (suite)

	2016	2015
	(Redressé)	(note 2)
	\$	\$
Solde reporté	24 402 257	23 795 638
Honoraires de consultants	17 914	30 985
Honoraires professionnels	1 302 972	539 061
Location	359 710	187 208
Matériel	607 760	901 346
Mauvaises créances	510 527	152 127
Papeterie et fournitures de bureau	221 941	122 083
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	12 356	-
Publicité et promotion	14 263	6 971
Remboursements sur emprunts (capital et intérêts)	1 425 302	1 295 923
Services municipaux	245 098	218 830
Télécommunication	165 549	177 774
Transfert au Régime des Bénéfices Autochtone (RBA)	472 782	470 783
Transfert à des organismes externes (service de garde et éducation)	450 640	213 361
Transfert à l'état consolidé de l'investissement net en immobilisations	(3 075 567)	(3 865 011)
	27 133 504	24 247 079

24. PLAN D'ACTION DE GESTION

En 2009, un plan de redressement a été adopté. La durée du plan est indéterminée : ce dernier demeure toutefois une priorité pour l'exercice 2016 et les prochains, car des exigences particulières ont été demandées par A.A.D.N.C. incluant l'élaboration d'un plan d'action de gestion présentement en étude par A.A.D.N.C.

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

25. INFORMATION SECTORIELLE

	Administration		Santé	
	2016	2015 (Redressé) (note 2)	2016	2015 (Redressé) (note 2)
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	1 221 312	1 267 527	3 049 560	2 926 934
Transferts gouvernement provincial	-	-	613 789	613 789
Autres revenus	1 182 111	897 837	292 180	19 553
Total des revenus	2 403 423	2 165 364	3 955 529	3 560 276
Dépenses :				
Salaires et avantage sociaux	883 115	907 188	2 617 425	2 478 970
Remboursement de la dette à long terme	32 966	4 357	152 254	155 717
Amortissement	22 018	21 248	39 167	42 981
Autres dépenses	1 692 082	1 038 198	1 152 797	1 037 257
Total des dépenses	2 630 181	1 970 991	3 961 643	3 714 925
Surplus (déficit) annuel	(226 758)	194 373	(6 114)	(154 649)
Développement des ressources humaines				
	humaines		Éducation	
	2016	2015 (Redressé) (note 2)	2016	2015 (Redressé) (note 2)
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	1 279 204	881 049	6 043 564	5 725 272
Transferts gouvernement provincial	-	-	22 965	51 306
Autres revenus	(56 033)	(128 205)	50 803	9 486
Total des revenus	1 223 171	752 844	6 117 332	5 786 064
Dépenses :				
Salaires et avantage sociaux	382 991	332 688	4 464 594	4 325 043
Remboursement de la dette à long terme	-	-	31 555	35 070
Amortissement	648	1 205	299 711	300 783
Autres dépenses	828 035	456 954	1 586 054	1 317 979
Total des dépenses	1 211 674	790 847	6 381 914	5 978 875
Surplus (déficit) annuel	11 497	(38 003)	(264 582)	(192 811)

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

25. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Développement économique		Travaux publics	
	2016	2015	2016	2015 (Redressé) (note 2)
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	381 412	547 143	2 707 647	2 713 258
Transferts gouvernement provincial	424 861	255 109	138 965	-
Autres revenus	231 783	279 796	1 906 006	677 221
Total des revenus	1 038 056	1 082 048	4 752 618	3 390 479
Dépenses :				
Salaires et avantage sociaux	187 173	168 128	913 124	725 296
Remboursement de la dette à long terme	37 987	24 455	287 325	77 393
Amortissement	49 101	33 723	588 605	547 988
Autres dépenses	816 528	912 679	3 404 436	2 916 415
Total des dépenses	1 090 789	1 138 985	5 193 490	4 267 092
Surplus (déficit) annuel	(52 733)	(56 937)	(440 872)	(876 613)
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	704 893	696 888	2 788 560	2 764 691
Transferts gouvernement provincial	673 096	643 281	-	-
Autres revenus	36 276	(250)	655	2 540
Total des revenus	1 414 265	1 339 919	2 789 215	2 767 231
Dépenses :				
Salaires et avantage sociaux	1 403 628	1 214 074	67 222	68 777
Remboursement de la dette à long terme	-	-	-	-
Amortissement	88 905	85 184	8 070	14 143
Autres dépenses	402 268	373 569	2 970 692	2 885 403
Total des dépenses	1 894 801	1 672 827	3 045 984	2 968 323
Surplus (déficit) annuel	(480 536)	(332 908)	(256 769)	(201 092)

CONSEIL DE LA NATION ANISHNABE DU LAC SIMON

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2016

25. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Habitation		Autres	
	2016	2015 (Redressé) (note 2)	2016	2015 (Redressé) (note 2)
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	1 259 367	1 358 840	-	118 750
Transferts gouvernement provincial	-	50 431	400 720	309 850
Autres revenus	1 427 002	2 037 772	412 050	349 480
Total des revenus	2 686 369	3 447 043	812 770	778 080
Dépenses :				
Salaires et avantage sociaux	520 518	1 049 973	330 450	350 223
Remboursement de la dette à long terme	880 000	998 931	-	-
Amortissement	827 921	791 890	14 782	18 824
Autres dépenses	1 632 476	1 874 112	592 448	525 272
Total des dépenses	3 860 915	4 714 906	937 680	894 319
Surplus (déficit) annuel	(1 174 546)	(1 267 863)	(124 910)	(116 239)
Total				
	2016	2015 (Redressé) (note 2)		
Revenus :				
Transferts gouvernement fédéral	19 435 519	19 000 352		
Transferts gouvernement provincial	2 274 396	1 923 766		
Autres revenus	5 482 833	4 145 230		
Total des revenus	27 192 748	25 069 348		
Dépenses :				
Salaires et avantage sociaux	11 770 240	11 620 360		
Remboursement de la dette à long terme	1 422 087	1 295 923		
Amortissement	1 938 928	1 857 969		
Autres dépenses	15 077 816	13 337 838		
Total des dépenses	30 209 071	28 112 090		
Surplus (déficit) annuel	(3 016 323)	(3 042 742)		